

PROJET PÉDAGOGIQUE 2024/2025



ACM « LES MIMOSAS »



SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE

1.1 PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- *Coordonnées du Centre*
- *Les différents horaires des accueils*
- *Le public accueilli*
- *Le P.A.I*
- *L'accueil des enfants présentant un handicap*
- *Photo du centre*
- *L'équipe d'animation*
- *Les locaux disponibles dans la structure et occupation des locaux partagés*
- *Le budget*
- *Les modalités de fonctionnement*

2. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

2.1 LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) OU PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)

2.2 LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

2.3 LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

3. LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

3.1 LES MÉTHODES ÉDUCATIVES

3.2 ORGANISATION DES ACTIVITÉS

4. LE FONCTIONNEMENT

4.1 LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

- *L'accueil du matin*
- *L'accueil du soir*
- *Les mercredis et les vacances*

4.2 LES MISSIONS DU PERSONNEL

4.3 RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ ET DE SOINS

4.4 COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

5. L'ÉVALUATION

1. LE CONTEXTE

1.1 PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Tanneron est une Commune française située dans le département du Var, en région Provence Alpes Côte d'Azur. Elle possède un territoire largement étendu. Elle y compte 1700 habitants. C'est dans ce cadre qu'évolue l'Accueil Collectif de Mineurs « Les Mimosas ».

Son organisateur est la mairie de Tanneron, Monsieur le Maire Julien AUGIER, située Place de la Mairie, à Tanneron 83440.

L'A.C.M se trouve à l'Ecole Communale Hubert ROUAUD, située 247 Chemin Notre Dame de Peygros à Tanneron. Il dispose d'une salle d'accueil, de deux cours avec préau, des sanitaires, un réfectoire climatisé, un city stade, un parc pour enfants, une salle de motricité et une bibliothèque climatisée.

L'accueil de loisirs a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif, récréatif qui répond à des besoins importants pour les parents, besoins de garde, de sécurité, d'apprentissage à la vie quotidienne en collectivité et en loisirs collectifs.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) doit prendre en compte l'individu à part entière, nous devons l'aider à s'exprimer, s'épanouir, à se construire pour l'amener à être autonome et que les enfants aient le choix de leurs loisirs.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant : école, famille, intervenants extérieurs.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs constitue une réflexion collective qui définit les objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre. Il n'est pas figé, il peut se voir modifier à tout moment, ce projet est un support permanent pour les animateurs.

- **COORDONNÉES DU CENTRE**

ACM « Les Mimosas » - 247 Chemin Notre Dame de Peygros 83440 TANNERON –
Tél : 04.93.60.68.13 (Mairie) / 06.31.54.91.92

Mail : jeunesse@communedetanneron.fr // jeunesse1@communedetanneron.fr

- **LES DIFFÉRENTS HORAIRES DES ACCUEILS**

Mercredis : 8H – 18H

Vacances : 8H – 18H

- **LE PUBLIC ACCUEILLI**

Les enfants accueillis sont issus d'horizons sociaux différents et d'origines différentes, cette rencontre favorise le partage interculturel et une vie en harmonie dans le respect

de l'autre, les activités sont organisées de façon que filles et garçons puissent y participer. L'A.C.M accueille des enfants de 3 à 11 ans fréquentant l'école communale ou résidant la commune de Tanneron. Une répartition en 2 groupes est mise en place, les moins de 6 ans et les plus de 6 ans mais pouvant être mixés selon l'effectif et les activités.

- ***PAI (Projet d'Accueil Individualisé)***

Un protocole peut être mis en place par la famille, l'Éducation Nationale et la Mairie, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (ex : épilepsie, diabète, asthme), et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Les médicaments pour les PAI sont rangés dans un placard adjacent au bureau du Directeur de l'école (au 1^{er} étage de l'école au niveau de la salle des maîtres. Une liste des enfants en PAI doit être affichée à la pharmacie du Directeur de l'ACM. Cette liste n'est pas visible par les parents pour respecter la vie privée des enfants. Il est spécifié si le PAI concerne une allergie alimentaire, une condition (ex : épilepsie, diabète, asthme) et la procédure à suivre. Seuls les enfants, dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener un panier repas, préparé au préalable par la famille, ce panier sera stocké dans un frigo dédié.

- ***L'ACCUEIL DES ENFANTS PRÉSENTANT UN HANDICAP***

Moteur, physique et sensorielle

Avant l'accueil de l'enfant, la direction rencontrera les parents et l'enfant et nous verrons ce qui pourra être mis en place pour permettre un meilleur accompagnement de celui-ci comme :

- L'aménagement du planning pour l'enfant qui serait en situation de handicap moteur et sensorielle
- L'adaptation des activités pour respecter son rythme, ses besoins etc... sans le surprotéger
- La nécessité de recruter un animateur supplémentaire

Si les parents et l'enfant le souhaitent (en cas de moquerie ou non), l'équipe d'animation trouvera des moyens pour sensibiliser les autres enfants à bien accueillir l'enfant qui serait en situation de handicap (vidéo, théâtre...).

Comme indiqué plus haut, l'enfant ne devra pas être surprotégé, il ne se retrouvera pas isolé dans une salle à part, il sera inclus dans l'activité avec les autres, selon le handicap, un animateur pourrait être mis avec lui en permanence en plus d'un autre animateur qui sera avec le reste des enfants.

- **PHOTO DU CENTRE**



- **L'EQUIPE D'ANIMATION**

- **Le Directeur : GENNARDI Jérémie** – DEJEPS

(Mercredis, Vacances)

Le Directeur Adjoint :

(Mercredis, Vacances)

Les animateurs

Animateurs	Diplôme et/ou qualifications	Mercredi ACM	Vacances ACM
Allegue Brice	BAFA	X	X
Ferrara Cavalli Véronique	BAFA	X	X
Cuttoli Nathalie	BAFA	X	X
Landolsi Feriele	CAP Petite Enfance	X	X
Rouis Allegue Christina	BAFA	X	X
Tosello Marion	BAFA	X	X

- ***LOCAUX DISPONIBLES DANS LA STRUCTURE ET OCCUPATION DES LOCAUX PARTAGÉS***

- ✓ Au rez-de-chaussée :

- 1 salle d'animation pour les mercredis et les vacances.
- 1 dortoir

- ✓ Au 1^{er} étage :

- Bibliothèque
- Salle informatique
- Bureau du directeur

- ✓ Au 2^{ème} étage :

- Salle de motricité

- ✓ Cantine

- ***LE BUDGET***

Un budget de fonctionnement attribué à l'accueil sur l'année est réparti ainsi :

- Droits d'entrées
- Prestations : intervenant extérieur en animation spécifique et pédagogique
- Fournitures consommables qui sont nécessaires pour les activités manuelles
- Matériels petit équipement qui permettent d'équiper l'ACM en jeux, jouets et matériel pédagogique.

Chaque dépense fait l'objet d'un bon de commande et d'un suivi sur un support spécifique.

- ***MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT***

- a) ***Les réunions***

Des réunions obligatoires, réunissant l'équipe d'animation sont planifiées de la façon suivante :

- Travail en commun sur le projet pédagogique et projets d'animations
- Préparation des programmes des mercredis, des vacances et de l'accueil du matin et du soir sur les temps périscolaires.
- Échanger des informations, concertation, consultation sur les différents temps d'accueil.
- Bilan pour évaluer nos actions à la fin de chaque période de vacances.
- Préparation des événements.
- Montée en compétences des animateurs : mise en place de cas pratiques, échanges de compétences, débats.
- Temps « pédagogique » orienté sur des thématiques en fonction des besoins de la structure et des animateurs.

L'équipe d'animation travaille en concertation de l'élaboration du projet pédagogique et à l'évaluation de celui-ci et ainsi, se retrouve sur les temps cités ci-dessus. Il est important que les animateurs soient cohérents entre eux et avec les enfants pour leur apporter des bases communes et solides d'encadrement.

b) Classeurs administratifs

Dans le bureau de la Direction, un classeur administratif se trouve à l'intérieur du placard administratif de l'accueil de loisirs. Il peut être consulté à tout moment.

Classeur administratif :

- La législation en vigueur
- Le projet pédagogique
- La télé-procédure d'accueil du centre
- Les recommandations de sécurité et hygiène, évacuation en bus, les 3 étapes pour porter secours, comportement à avoir : avant, pendant et après chaque sortie.
- Supports pédagogiques : Le PSAADRAFA et le principe « des 4 faire » support pour évaluer la progression des enfants, liste de moyens pour réaliser les objectifs (exemple d'affiches/pictogrammes à utiliser)
- Les fonctionnements détaillés : mercredis / vacances et le reste du fonctionnement général (règles de vie, interdits, sanctions, laïcité)
- Les grilles d'évaluation selon l'ancienneté et l'expérience de l'animateur.
- Diplômes et vaccins des animateurs

2. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

2.1 PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)

Le projet éducatif de la ville regroupe 3 grands axes importants :

- Considérer l'enfant dans sa globalité avec ces spécificités et tendre à respecter son rythme.
- Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération.
- Encourager les projets qui s'inscrivent dans la réalité et la ressource territoriale.

La mise en place du projet pédagogique est lié au PEL de la ville dont les principaux objectifs sont :

- Le développement d'une cohérence éducative, construire la co-construction
- Renforcer la continuité éducative de 0 à 11 ans
- Développer les conditions de l'apprentissage et de la citoyenneté

Tout cela dans un cadre assurant la sécurité pour chaque enfant.

2.2 LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le projet pédagogique vise à contribuer au développement personnel des enfants en leur offrant un environnement sécurisé, stimulant et bienveillant. Les principaux objectifs sont :

1. Favoriser l'épanouissement personnel de chaque enfant
2. Promouvoir les enfants de la vie en collectivité
3. Sensibiliser les enfants aux valeurs de citoyenneté (respect, solidarité, tolérance)
4. Encourager l'autonomie et la prise d'initiative
5. Valoriser la créativité et le développement des compétences

2.3 LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Développer la coopération à travers des activités de groupe
2. Sensibiliser à la préservation de l'environnement grâce à des ateliers pratiques
3. Promouvoir une alimentation équilibrée et des habitudes de vie

Les activités seront organisées autour des 4 principes suivants (principe des 4 FAIRE) :

- ❖ **FAIRE FAIRE/FAIRE JOUER :** L'animateur demande un type de réalisation précise, ou impose un modèle, ou organise des jeux. Cela correspond souvent à une situation d'apprentissage d'une technique précise.
- ❖ **FAIRE AVEC/JOUER AVEC :** Les enfants et les animateurs réalisent ensemble (création collective). L'animateur est à la disposition des enfants pour réfléchir avec eux. L'animateur est le meneur, l'arbitre, le démonstrateur. Cette attitude lui permet de faire découvrir, de réguler les relations entre les participants, de réunir un groupe autour d'une même activité, d'un même projet.
- ❖ **LAISSER FAIRE/LAISSER JOUER :** L'animateur assure une présence, en étant disponible, et laisse les enfants choisir le jeu, leur activité, leur matériel et leur façon de faire. Attention, laisser ne veut pas dire « ne rien faire ». L'animateur reste le garant de la sécurité et intervient lorsqu'il est sollicité.
- ❖ **DONNER A FAIRE/DONNER A JOUER :** L'animateur propose mais n'impose pas. Il intervient en créant un milieu riche pour susciter des idées de réalisations spontanées, mais son activité principale est avant l'activité, en aménageant le milieu, en rassemblant le matériel de telle sorte qu'il permette des activités riches.

Il n'y a pas une bonne attitude valable en toutes circonstances. Il y a des attitudes différentes, qui peuvent cohabiter, se succéder et se compléter.

Objectif général : Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant		
Objectifs opérationnels	Démarches éducatives	Projet d'animation ou actions mises en place
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités sportives, culturelles, artistiques et ludiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de s'exprimer sous toutes ces formes - Développer la motricité de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux collectifs et artistiques - Ateliers danses, chants, contes, séance de relaxation - Ateliers manuels
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de temps d'écoute et de dialogue afin de favoriser la confiance 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de comprendre le monde qui l'entoure et d'y trouver sa place 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'échange, forum et expressions libres
<ul style="list-style-type: none"> - Jeux libres 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la prise de décision, de choix de l'enfant - Développer l'imaginaire et la curiosité de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Achats de jeux et mise à disposition de l'enfant - Mise en place « de temps libres » encadrés par les animateurs

Objectif général : Promouvoir l'apprentissage de la vie en collectivité et encourager la responsabilisation

Objectifs opérationnels	Démarches éducatives	Projet d'animation ou actions mises en place
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace - Participation aux tâches de la vie quotidienne (hygiène) - Établir des règles de vie (rangement et respect du matériel) et des locaux - Installer différents ateliers individuels et collectifs et donner la possibilité de choisir son activité - « Participation aux événements de loisirs de la ville » 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la vie quotidienne (temps d'hygiène, repas, sieste, déplacement) - <u>Hygiène</u> : apprendre à se laver les mains, l'utilité de la chasse d'eau <u>Repas</u> : apprendre à se servir seul, à débarrasser <u>Sieste</u> : apprendre à s'habiller et déshabiller seul <u>Déplacement</u> : responsabiliser l'enfant sur ses effets personnels (manteaux, sac à dos) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tâches de la vie quotidienne - Différents ateliers thématiques - Grands jeux à thème sur la vie quotidienne - Jeux de mise en scène et jeux de société

Objectif général : Sensibiliser les enfants aux valeurs de la citoyenneté et favoriser le vivre ensemble		
Objectifs opérationnels	Démarches éducatives	Projet d'animation ou actions mises en place
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des moments d'échanges avec des partenaires - Accueil des enfants en situations de handicap - Favoriser la découverte et la pratique collective d'activités sportives et ludiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte et favorisation de la solidarité et de l'entraide au sein de l'ACM - Accepter les différences - Respect de la collectivité - Responsabiliser l'enfant - Vivre, partager, réussir ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités rangement - Affiches ludiques des règles de vie dans les lieux communs - Temps calme pour discuter - Jeux de partage - Jeux de groupe

Objectif général : Encourager l'autonomie et la prise d'initiative

Objectifs opérationnels	Démarches éducatives	Projet d'animation ou actions mises en place
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la prise de décisions individuelles et collectives 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des conseils où les enfants prennent des décisions collectives concernant les activités, les règles, les projets - Proposer des activités variées où les enfants choisissent librement leur participation, leur rôle - Attribuer des missions spécifiques à réaliser en autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux de rôles sur des choix à faire dans des situations concrètes
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'esprit critique et la résolution de problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des jeux où les enfants doivent trouver des solutions de manière autonome ou en groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux nécessitant de la collaboration et de la réflexion - Ateliers bricolage ou de construction où les enfants doivent élaborer leur propre plan pour résoudre un défi
<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler la créativité 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités où les enfants doivent inventer ou créer quelque chose de manière autonome - Intégrer des moments réguliers où les enfants réfléchissent à leurs choix, leur comportement, et ce qu'ils ont appris. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets artistiques ou manuels où les enfants doivent concevoir une œuvre - Organisation d'un mini événement (tournoi)

Objectif général : Valoriser la créativité et le développement des compétences		
Objectifs opérationnels	Démarches éducatives	Projet d'animation ou actions mises en place
<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler l'imagination et l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux enfants de concevoir et réaliser un projet concret - Mettre en place des activités ludiques stimulant l'imagination et les compétences collaboratives - Offrir des espaces où les enfants peuvent créer sans contraintes, selon leurs envies - Proposer des activités ancrées dans la réalité comme concevoir une affiche pour un événement 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de peinture, sculpture et recyclage - Ateliers d'écriture et d'expression
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les compétences techniques, artistiques et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers spécifiques pour développer des compétences artistiques, techniques ou sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de bricolage et construction - Jeux coopératifs - Création d'un journal
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la confiance en soi 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la prise de décision, de choix de l'enfant - Développer l'imaginaire et la curiosité de l'enfant - Identifier et valoriser les forces et les talents - Renforcer l'estime de soi à travers la reconnaissance des réussites 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux de découverte de soi - Activités valorisantes - Expression artistique - Activités de coopération

3. LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

3.1 LES MÉTHODES ÉDUCATIVES

- **Approche participative** : Les enfants sont impliqués dans la conception et l'évaluation des activités.
- **Encadrement bienveillant** : Chaque animateur est formé pour accompagner les enfants de manière positive et adaptée à leur âge.
- **Différenciation pédagogique** : Les activités sont modulées en fonction des besoins et des aptitudes de chaque enfant.

3.2 ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Les activités sont conçues pour offrir un équilibre un équilibre entre :

- **Activités physiques** : Jeux sportifs, parcours de motricité, randonnées.
- **Activités créatives** : Ateliers manuels (dessin, peinture, modelage), expression théâtrale.
- **Activités culturelles** : Découverte de nouvelles cultures, initiation musicale.
- **Activités de détente** : Lecture, relaxation, jeux calmes.
- **Projets collectifs**

Horaires	Activités
8H – 9H30	<i>Accueil échelonné</i>
9H30 – 10H	<i>Collation</i>
10H – 11H30	<i>Activités</i>
11H30 – 12H	<i>Temps libre</i>
12H – 13H15	<i>Repas</i>
13H15 – 13H30	<i>Temps calme</i>
13H30 – 15H30	<i>Sieste pour les petits</i> <i>Activités</i>
15H30 – 16H	<i>Temps libre</i>
16H – 16H30	<i>Goûter</i>
16H30 – 18H	<i>Activités/départ échelonné</i>

4. LE FONCTIONNEMENT

4.1 LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

Les horaires de ces différents temps d'accueil ont été précisés et il est important de souligner, qu'en cas de retard, les parents doivent avertir aussitôt le Directeur.

A) LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

Horaires	Activités
8H – 9H30	Accueil échelonné
9H30 – 10H	Collation
10H – 11H30	Activités
11H30 – 12H	Temps libre
12H – 13H15	Repas
13H15 – 13H30	Temps calme
13H30 – 15H30	Sieste pour les petits Activités
15H30 – 16H	Temps libre
16H – 16H30	Goûter
16H30 – 18H	Activités/départ échelonné

4.2 LES MISSIONS ET RÔLES DU PERSONNEL

- **LE DIRECTEUR** : Responsable du bon déroulement des activités et de la sécurité des enfants.

Organisation :

- Assurer la gestion des accueils
- Proposer une organisation lisible et claire
- Répondre activement aux exigences des instances institutionnelles
- S'assurer que les lieux d'accueil répondent aux exigences de sécurité et d'hygiène
- S'assurer que les prestations de loisirs soient réelles, constantes et de qualité
- S'assurer du bien-être des enfants et des parents
- S'assurer de la sécurité physique, affective, morale. Être présent aux différentes réunions
- Être dans la proposition, la prévision et l'innovation organisationnelle

Gestion d'équipe :

- Impulser une dynamique active de travail et de projet
- Conduire son équipe afin de répondre au mieux aux objectifs fixés

- Être conducteur du projet pédagogique à l'équipe, s'assurer qu'il soit compris, intégré et réalisé
- Missionner et déléguer
- Informer les membres (élus, DGS) en cas de soucis
- Évaluer chaque animateur de l'équipe
- Transmettre positivement les consignes de la mairie à l'équipe d'animation dans la mesure où celles-ci les concernent

Relationnel :

- Assurer les relations externes

Administratif :

- Réaliser un projet global (projet pédagogique) sur les périodes d'accueil dont il a la charge
- Rendre les documents administratifs qui sont demandés dans les délais impartis (plannings, réservations, comptes-rendus...)
- Réaliser les plannings d'horaires de l'équipe d'animation

- **LES ANIMATEURS : Encadrement des activités, accompagnement individuel, gestion dynamique des groupes.**

Auprès des enfants :

- Il s'assure de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant en restant attentif à l'importance de la vie quotidienne. A ce titre, il se doit de respecter les lois françaises, connaître la législation concernant les ACM et connaître la procédure lors de déplacement en car et le comportement à avoir en termes de sécurité lors des sorties
- Il se doit d'être ponctuel. Un retard pénalise ses collègues et augmente les risques au niveau de leur sécurité
- Il se doit d'être exemplaire (dans son comportement et son vocabulaire)
- Il sait être à l'écoute de leur rythme et leurs besoins. Il est bienveillant, les encourage et valorise leur progrès. Il sait accepter le refus des enfants, sait qu'il doit solliciter sans forcer
- Il connaît et applique plusieurs méthodologies de la pédagogie de l'activité

Avec ses collègues :

- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre
- Il respecte ses collègues
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il prévient ses collègues, à défaut d'avoir eu son directeur, s'il arrive en retard

Avec les parents :

- Il discute avec les parents, sur la journée de leur(s) enfant(s)
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- Il est présent au moment de l'accueil ainsi que du départ

Auprès de sa hiérarchie :

- Il respecte et applique les consignes du Directeur si elles ne présentent pas un danger pour les enfants et pour lui-même
- Il fait part de tous les problèmes et événements survenus au cours de la journée
- Il travaille en collaboration, est force de proposition et d'amélioration
- Il participe à la définition du projet pédagogique et assure sa mise en place
- Il prévient le directeur s'il est en retard
- Il lui rend des écrits : projet d'animation et fiches d'activités qu'il propose aux enfants

- **INTERVENANTS EXTÉRIEURS : Experts invités pour animer des ateliers spécifiques**

4.3 RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ ET DE SOIN

Assurer la sécurité des enfants est la première mission de l'équipe d'animation, les consignes sont régulièrement rappelées. Comme celle de compter régulièrement les enfants (à l'entrée et la sortie d'un lieu) dans les couloirs quand il y a du monde ou de faire un appel nominatif plusieurs fois par jour.

Un cahier de bord sera mis en place et à disposition dans le bureau des directeurs. Il nous permet de signaler chaque information que nous jugeons importante (ex : blessure d'un enfant) ou chaque information qui nécessite un suivi. Ce cahier est un outil de communication de l'équipe entière. Il nous permet en cas d'absence d'un animateur ou du directeur d'être en mesure de transmettre ou de rappeler certaines informations.

La fiche de renseignement qui est obligatoire et remplie avec soin par la famille

Des listings : Ils sont créés grâce à l'aide de notre logiciel BL Enfance qui permet de noter les présences et absences d'un enfant, qui permet aux animateurs de savoir combien et quels enfants sont présents sur chaque groupe.

La tablette qui permet d'effectuer les pointages et également avoir accès aux numéros de téléphone, aux coordonnées des parents très rapidement.

Les animateurs chargés des listings doivent avoir vérifié l'identité de toute personne qu'ils ne connaissent pas, venant chercher l'enfant. Ils le font à l'aide de la tablette où y figure les renseignements de l'année 2024/2025.

Il existe aussi **le cahier de soins** qui permet aux animateurs de noter chaque soin apporté aux enfants. Ils y notent précisément : le nom et prénom de l'enfant, la date et l'heure du soin, la nature de l'accident, les soins prodigués et le nom du soignant.

Les soins devront être gérés par toute l'équipe d'animation. Ce n'est pas une tâche qui incombe seulement au référent ou au Directeur.

Des sacs à dos avec du matériel pour faire les soins sont mis à disposition des animateurs. Ces derniers devront en prendre un avec eux à chaque fois qu'ils seront dans une pièce éloignée du bureau de la Direction et dès qu'ils se trouveront dans la cour avec un groupe d'enfants. Il est bien évidemment demandé d'en vérifier le contenu (date de péremption et si elle est complète) avant de prendre le sac. Les produits pharmaceutiques sont conservés dans un endroit fermé à clefs.

Tout soin devra être noté dans le cahier. Tout choc à la tête, tempe et bouche devra être spécifié au Directeur.

Il est interdit de donner un médicament sans ordonnance à un enfant.

Tout accident grave doit être signalé au Directeur.

4.4 COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Le directeur est disponible :

- Sur le téléphone du Centre de Loisirs lors des horaires d'ouverture des différents accueils
- Dans son bureau pour un entretien improvisé (problématique urgente) ou sur rendez-vous (appelez au préalable pour le fixer)

Les animateurs en place sont également disponibles pour communiquer sur la journée de leur(s) enfant(s).

Divers panneaux d'affichages sont visibles :

- A l'entrée de l'école où les programmes d'activités des mercredis y sont mis

Le site internet de la ville vous renseigne sur les repas, les programmes d'activités (...)

5. L'ÉVALUATION

A la fin de chaque période :

- Questionnaire aux enfants : recueillir leurs impressions sur les activités et l'encadrement
- Réunions d'équipes : Analyse des retours pour ajuster les futures programmations
- Rapport final : Documents transmis aux partenaires et aux familles